

Le bien-être des animaux qui vivent sous la dépendance des humains (animaux de compagnie, d'élevage, utilisés à des fins scientifiques, faune sauvage captive...), est un sujet d'attention dans nos sociétés. Attentes éthiques et connaissances scientifiques ont conduit à l'élaboration de réglementations européennes et nationales au cours des 50 dernières années. Les animaux sont aujourd'hui pleinement reconnus comme des êtres vivants doués de sensibilité, capables de ressentir douleur, souffrance et plaisir.

Dans le contexte de l'élevage, ces évolutions ont entraîné, au même titre que celles des politiques socio-économiques ou environnementales, des modifications majeures des itinéraires techniques élaborés pour la plupart après la seconde guerre mondiale pour assurer la suffisance alimentaire.

La prise en compte du bien-être des animaux dans la construction de systèmes d'élevage durable constitue désormais une dimension structurante pour les filières animales et un enjeu technique, économique et sociétal. Le bien-être des animaux représente un objet de recherche à part entière, et les acteurs de la recherche et du développement se doivent de renforcer l'accompagnement des acteurs socioéconomiques et d'assurer la diffusion de la connaissance auprès de toutes les parties prenantes.

Programmé dans la Loi d'avenir pour l'agriculture (Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, article 41) et créé en 2017 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, **le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) regroupe actuellement l'INRA, l'ANSES, quatre Instituts techniques agricoles (IDELE, IFIP, ITAVI et IFCE) et les quatre Écoles nationales vétérinaires.** Le CNR BEA est dirigé par l'INRA, et sa mise en œuvre représente l'une des actions majeures de la Stratégie de la France en faveur du bien-être animal (2016-2020).

La vocation du CNR BEA est de fédérer les acteurs de la recherche, du développement et de la formation, et d'y associer l'ensemble des organisations publiques, privées et associatives concernées par le bien-être des animaux. L'objectif général est de fournir une expertise collective et des références scientifiques et techniques consolidées pour participer au dialogue, accompagner les acteurs économiques et sociaux dans la mise en œuvre de la réglementation, et diffuser les bonnes pratiques et les innovations.

### Les missions du CNR BEA se déclinent en trois axes

1. **Animer une plateforme de documentation et d'information ;**
2. **Apporter un appui scientifique et technique** auprès des pouvoirs publics, filières, organisations et associations, et **identifier les besoins de nouvelles connaissances ;**
3. **Promouvoir et animer la formation** initiale et continue.

### L'organisation du CNR BEA repose sur trois instances

- a. **Un comité de direction** constitué d'un directeur et de trois membres représentant l'INRA, les Instituts techniques agricoles et les Écoles nationales vétérinaires,
- b. **Un réseau d'experts** scientifiques et techniques pour accompagner les pouvoirs publics et les parties prenantes,
- c. **Un comité consultatif** regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées par le bien-être des animaux pour faciliter la concertation et la réflexion collective.

### Les ambitions du CNR BEA sont multiples

- **Renforcer la dynamique de valorisation et de diffusion des connaissances, des innovations et des savoir-faire** en créant un portail de références ouvert à l'ensemble des parties prenantes,
- **Faciliter l'intégration du bien-être animal dans la conception de systèmes d'élevage durables**, et concilier acceptabilité sociétale de l'élevage et pérennité du métier d'éleveur,
- **Favoriser une recherche pluridisciplinaire et participative** avec les acteurs des filières et de la société civile,
- **S'inscrire dans le dispositif européen** de centres de référence pour le bien-être animal

**Contacts :** Directeur du CNR BEA : Alain Boissy [alain.boissy@inra.fr](mailto:alain.boissy@inra.fr)

Chargé de communication et d'information du CNR BEA : Alois Vuillermet [alois.vuillermet@inra.fr](mailto:alois.vuillermet@inra.fr) (01 42 75 95 01)

Coordinatrice d'expertises technico-scientifiques : Anne-Lise Dauphiné-Morer [anne-lise.dauphine-morer@inra.fr](mailto:anne-lise.dauphine-morer@inra.fr) (01 42 75 94 05)

Représentants au sein du CODIR - INRA : Pierre Mormede [pierre.mormede@inra.fr](mailto:pierre.mormede@inra.fr)

- ANSES : Virginie Michel [virginie.michel@anses.fr](mailto:virginie.michel@anses.fr)

- ACTA / Instituts techniques (IDELE, IFIP, ITAVI, IFCE) : Luc Mirabito [luc.mirabito@idele.fr](mailto:luc.mirabito@idele.fr)

- Ecoles nationales vétérinaires : Luc Mounier [luc.mounier@vetagro-sup.fr](mailto:luc.mounier@vetagro-sup.fr)